



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1885

Reprise d'activité des Relais Petite Enfance (RPE) Le jardin des Gones et antenne Zébulon en gestion municipale à compter du 1er septembre 2022 - Approbation et autorisation de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la Mutuelle Petite Enfance Chazière - Lyon 4 et de reprendre l'activité

Direction de la Petite Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1885 - REPRISE D'ACTIVITE DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) LE JARDIN DES GONES ET ANTENNE ZEBULON EN GESTION MUNICIPALE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRANSFERT AVEC L'ACTUEL GESTIONNAIRE, LA MUTUELLE PETITE ENFANCE CHAZIERE - LYON 4 ET DE REPRENDRE L'ACTIVITE (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans un contexte où la complémentarité des solutions d'accueil du jeune enfant apparaît comme une réponse à la diversité des besoins des familles, le soutien à l'accueil individuel est un enjeu majeur.

A cet égard, les Relais Petite Enfance (RPE) renforcent l'attractivité du métier d'assistant maternel et participent à la valorisation de l'accueil individuel auprès des familles.

Les RPE constituent plus précisément dans cette perspective un appui essentiel pour améliorer :

- l'information et l'accompagnement des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ;
- la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistants maternels ;
- la professionnalisation des assistants maternels par un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques, au travers de temps collectifs de rencontre et d'échanges.

La Ville de Lyon est particulièrement attachée au maintien, voire au développement de ce type de dispositif.

La Mutuelle Petite Enfance Chazière gère actuellement sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement un RPE et une antenne de RPE :

- RPE Le Jardin des Gones : 4, impasse Chazière ;
- antenne Zébulon : 9, rue Dumont d'Urville.

Soutenues par la Ville de Lyon, ces deux structures, grâce à l'implication de leurs animatrices, contribuent pleinement, par leurs activités quotidiennes, au soutien de l'accueil individuel, à la professionnalisation des assistants maternels du territoire et à la socialisation des tout petits. Elles collaborent également à l'animation du réseau Petite Enfance du 4<sup>ème</sup> arrondissement en assurant des permanences au Point d'accueil et d'information petite enfance en Mairie, et en participant aux réunions de projet social du territoire. Dans son rapport d'activité 2020, la Mutualité recensait 328 adhérents, dont 74 assistants maternels et gardes d'enfant à domicile.

Cependant, actant l'absence du nombre requis de candidats à la qualité de membre de son conseil d'administration, la Mutuelle Petite Enfance Chazière a pris la décision, lors de son Assemblée générale en date du 30 mai 2022, de cesser la gestion des RPE susmentionnés à la date 31 août 2022. La Ville a pris acte de cette décision et, en conséquence, les conventions-cadre, le contrat de sous-mise à disposition et la convention

d'occupation temporaire des locaux conclus entre la Ville de Lyon et la Mutualité seront résiliés de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La Ville de Lyon a été informée de cette situation et souhaite assurer la continuité de service en reprenant en gestion directe l'activité de ces structures. Cette municipalisation de l'activité du RPE et de son antenne s'inscrit pleinement dans le développement et le soutien de l'offre d'accueil individuelle en complémentarité avec les dispositifs d'accueil collectif souhaité par la Ville de Lyon. Elle contribuera également au maintien d'une offre de qualité sur le plateau de la Croix Rousse.

La reprise de l'activité en gestion directe permettra un enrichissement réciproque des pratiques entre les RPE municipaux Simone de Beauvoir (Lyon 7<sup>ème</sup>), 1,2,3 Soleil, Grain d'Soleil et antenne Janin dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, ayant fait l'objet d'une reprise en gestion municipale par délibération 2021/832, adoptée le 27 mai 2021. L'activité de ces relais petite enfance sera intégrée dans les dispositifs de soutien à l'activité et à la parentalité conduits au sein de la direction de la Petite enfance (encadrement des animatrices par une professionnelle de la petite enfance et participation à l'ensemble des projets portés et développés par la direction).

Si le principe de la reprise en gestion municipale est approuvé, les animatrices se verront proposer des contrats de droit public assortis de conditions similaires au contrat dont elle bénéficie actuellement. La création des postes correspondant dans les effectifs de la Ville de Lyon fait l'objet d'une délibération spécifique.

Afin de garantir la continuité du service public de la Petite Enfance offert par le relais petite enfance Le Jardin des Gones et l'antenne Zébulon aux familles lyonnaises, il vous est ainsi proposé d'approuver la reprise de l'activité de ces établissements en gestion municipale. Il vous est également proposé d'approuver la signature d'une convention de transfert avec la Mutuelle Petite Enfance Chazière emportant reprise par la Ville de Lyon, des mobiliers et matériels de la Mutuelle Petite Enfance Chazière, inventoriés à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Le principe de la reprise en gestion municipale du Relais Petite Enfance Le Jardin des Gones et de l'antenne Zébulon est approuvé.
- 2- La convention de transfert avec la Mutuelle Petite Enfance Chazière est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous ceux afférents à la reprise.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET